

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
COMMUNE DE BIGUGLIA (HAUTE-CORSE) 20620**

Suivant acte reçu par Maître Audrey QUILICHINI, notaire à AJACCIO 4 cours Napoléon, il a été dressé le 16 juin 2022, conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil, du chef de :

L'Association dénommée **ASSOCIATION DIOCESAINE D'AJACCIO**, Association déclarée à la Préfecture de CORSE, sous le numéro 782992234, dont le siège est à AJACCIO (20000), 8 BD Sylvestre Marcaggi. Cette association a été rendue publique par une insertion au Journal Officiel daté du 21 février 1926.

- Désignation des Biens :

Un terrain sur lequel est édifié un presbytère, cadastré Section B, N°292, Lieudit PETRELLE, Surface 30a 51ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : audrey.quilichini@notaires.fr